



## Commission Statut de l'Éducateur

### PROCES-VERBAL

Réunion du 02/04/2024

**Présents** : MM. Serge BERGIER, Amine BENTAIEB, Gabriel LILAS

**Excusés** : MM. Jean BLEHOUIIN, Charles DELAUNEY

**Assiste**: M. Hamid BELMAHI

#### Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux RSG du District 75.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 75. Pour toute situation non conforme aux RSG, la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matchs, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

*Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant le Comité d'Appel de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain des notifications dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du R.S.G.de la L.P.I.F.*

#### **Réunion de la Commission Régionale du Statut de l'Éducateur du 23/04/2024**

Monsieur Serge BERGIER représentera la Commission Départementale du Statut de l'Éducateur.

Contrôle des clubs division D1 District des catégories : Séniors, U18, U16 et U14 concernant la période du Lundi 5 Février 2024 au Lundi 25 Mars 2024.

Pris connaissance du courrier du club MACCABI PARIS en date du 19 Mars 2024 concernant le match n°25920862AS PARIS / MACCABI PARIS du 16/03/2024.

La commission transmet le dossier à la CDA pour un rappel aux arbitres d'effectuer le contrôle des personnes inscrites sur la feuille de match (entraîneur/dirigeant).

### Dossier AS Paris 551831 Seniors D1

- Journée 13 du 10/02/2024 : AS Paris – PUC → n°match 25920850 → Monsieur BREE Othman

Monsieur BREE ne possède pas le diplôme requis CFF3 ou Animateur Seniors. La commission vous demande une explication et la raison de l'absence d'un entraîneur diplômé. La commission vous invite à informer la direction technique de la LPIFF avant le **vendredi 19 avril 2024**. Ainsi qu'une copie au secrétariat du District 75.

### Dossier Championnet Sport 511117 U18 D1

- Journée 14 du 03/03/2024: AFP18 – Championnet Sports → n°match 25931843 → Monsieur TSHILLUMBA Joan

Monsieur TSHILLUMBA Joan ne possède pas le diplôme requis CFF3 ou I2. La commission vous demande une explication et la raison de l'absence d'un entraîneur diplômé. La commission vous invite à informer la direction technique de la LPIFF avant le **vendredi 19 avril 2024**. Ainsi qu'une copie au secrétariat du District 75.

Le Président  
Serge BERGIER